

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	Date 21.01.2019	Heure 14h41	Numéro 19.106	Département(s) DEF
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe socialiste

Titre : Un État à la hauteur pour les mineur-e-s en difficulté ?

Contenu :

Comme déjà annoncé à plusieurs reprises, le Conseil d'État a décidé de revoir sa politique de placement des mineurs. Ce changement de paradigme qui passera par la réduction de lits en institution avait déjà suscité une interpellation du groupe socialiste (18.127, du 23 mars 2017, Comment expliquer le changement de paradigme dans le domaine des placements pour mineurs ?) au début du processus. En mai 2018, le Conseil d'État indiquait dans sa communication vouloir moderniser le dispositif actuel en privilégiant quatre axes, qui sont :

1. le soutien à la parentalité ;
2. les mesures ambulatoires ;
3. les familles d'accueil d'hébergement ;
4. les institutions d'éducation spécialisée.

Suite à une nouvelle communication du Conseil d'État le 17 décembre, nous apprenions qu'une cinquantaine de places seraient supprimées dans les foyers de protection de l'enfance du canton à l'horizon 2021. Pour cette nouvelle approche, nous aimerions des informations complémentaires, car de tels changements amènent de multiples questions. Nous remercions le Conseil d'État de ses réponses.

Mesures ambulatoires :

Certains enfants, aujourd'hui en institution, seront placés dans les crèches et structures parascolaires. Ceci pose les questions de savoir comment se fera la coordination entre le canton, les villes, et plus précisément les crèches, les structures parascolaires et les écoles, notamment dans la transmission des informations/dossiers des enfants ? Faudra-t-il créer de nouveaux postes (et de quel type ?) dans les structures pour encadrer les enfants ? Quel sera le financement desdits postes et les modalités de prise en charge des enfants ?

Institutions d'éducation spécialisée :

Il a été annoncé que cette réorganisation supprimerait cinquante lits dans les institutions neuchâtelaises. Est-ce une première étape ? Doit-on s'attendre à d'autres restructurations (fermeture ou réduction dans d'autres établissements) ? Qu'est-il prévu pour le personnel de ces institutions ?

Familles d'accueil d'hébergement :

L'été passé, seules dix familles d'accueil d'hébergement avaient été trouvées. Qu'en est-il actuellement ? Quelles sont les options prévues en cas de manque de familles d'accueil ? Quels sont les critères pour le choix d'une famille d'accueil ? Comment seront-elles suivies et accompagnées ?

Au vu des questions multiples qui se posent, est-il prévu un rapport à l'intention du Grand Conseil sur cette réforme ?

Développement :

Comme dans chaque canton, des familles neuchâtelaises vivent des situations très complexes. Des situations qui impactent, d'une manière ou d'une autre, la vie des enfants issus de ces familles. Les mesures ambulatoires prévues peuvent pallier ces situations difficiles, mais des moyens doivent être réfléchis en conséquence. Ne pas investir à ces moments cruciaux pour ces enfants, c'est augmenter le risque de mettre ceux-ci en difficulté.

Il est vrai qu'en comparaison intercantonale, le canton de Neuchâtel n'a pas favorisé l'accueil en familles d'accueil d'hébergement. Depuis plusieurs mois, le Conseil d'État a initié un processus afin d'en augmenter le nombre. Le Conseil d'État, dans un premier temps, l'avait annoncé dans son programme de législature 2014-2017. Dans ce plan, le Conseil d'État disait vouloir ralentir la croissance des charges dans le domaine de l'accueil des enfants, tout en voulant offrir une réelle alternative au dispositif du moment. À la lecture de la presse en ce début d'année, il est évoqué que ce nouveau dispositif serait bien plus qu'un ralentissement de la croissance des charges, mais que des économies seront réalisées.

Le groupe socialiste, par ces différentes questions, espère clarifier certaines étapes du processus annoncé,

mais, surtout, que le Conseil d'État lui démontre que ces choix garantissent le meilleur encadrement possible pour des enfants et leur famille déjà fragilisés.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Martine Docourt Ducommun

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Corine Bolay Mercier	Annie Clerc-Birambeau	Françoise Gagnaux
Sylvie Fassbind-Ducommun	Souhaïl Latrèche	Dominique Bressoud
Laura Zwygart	Josiane Jemmely	Marie-France Matter
Grégory Jaquet	Laurence Vaucher	